

écco



EDITION FRANCAISE

ECO est publié par les Organisations non gouvernementales depuis la Conférence environnementale de Stockholm en 1972. Cet exemplaire est produit de façon collective par les groupes du Réseau Action Climat mondial présents à COP13 - MOP3, Bali, Décembre 2007.

Projet de décision : bases solides mais progrès attendus

ECO considère que le projet de décision de la COP présenté par les co-présidents est un bon point de départ pour lancer les négociations sur l'après-2012. ECO souhaite quand même souligner certains points à intégrer dans le texte qui prouvent que les négociateurs prennent le changement climatique au sérieux.

Niveau d'ambition

La décision doit être claire sur le niveau d'ambition. ECO accueille favorablement la référence au pic des émissions dans les 10 à 15 prochaines années et à un niveau de réduction entre 25 et 40% pour les pays de l'Annexe I. Cependant, pour ECO, ces éléments doivent figurer dans le texte et non dans le préambule. Les délégués doivent se préparer à négocier sur la base des niveaux identifiés dans le 4^e rapport du GIEC. Et puisque de "très bas niveaux" sont nécessaires, comme le reconnaît le texte, la décision doit fixer un objectif pour 2050 faisant référence aux niveaux de 1990 et également à l'objectif de 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels.

Pays industrialisés n'ayant pas ratifié Kyoto

Le paragraphe b)(i) doit faire explicitement référence aux sans-abri du régime climatique, et en particulier aux Etats-Unis, pour créer un espace de négociation sur les objectifs juridiquement contraignants de réduction d'émissions et en cohérence avec ceux négociés par le AWG pour les pays de l'Annexe I qui ont ratifié le Protocole. Le processus de négociation pour les pays de l'Annexe I qui n'ont pas ratifié Kyoto doit être comparable à celui de l'AWG, en particulier sur les questions de

potentiel de réduction. La négociation d'objectifs pour les pays de l'Annexe I "non Kyoto" doit constituer un thème séparé de l'agenda des futures réunions.

Il faut aussi clarifier les choses : les objectifs absolus juridiquement contraignants de réduction d'émissions sont la seule et unique voie possible pour les pays industrialisés. Les autres options, comme la prise d'engagements sectoriels ou d'objectifs exprimés en intensité énergétique ne peuvent être envisagées que pour les grands pays émergents.

Cela garantira que les pays industrialisés ayant ratifié Kyoto - comme le Canada et le Japon - continuent à négocier dans le AWG, et n'en profitent pas pour changer de formule en cours de négociation pour rejoindre la voie de la Convention.

Ce dispositif pourra alors être revu à Poznan, au moment où les Etats-Unis auront un nouveau président et où la communauté internationale y verra plus clair sur leur position. Quoi qu'il en soit les négociations devront se conclure en 2009.

Rôle des pays en développement

ECO reconnaît les efforts et le rôle essentiel joué par plusieurs PED à Bali. En ce qui concerne le paragraphe b) (ii) sur l'atténuation dans les PED, ECO suggère de renforcer le texte, en d'ajouter "obligation de rendre des comptes" à la phrase "de manière vérifiable et mesurable". ECO recommande aussi qu'il soit fait référence à des actions nationales additionnelles.

La déforestation doit également constituer un élément clé de ces négociations, que cela ait lieu dans ce cadre ou dans celui du SBSTA.

(Suite au verso)

Conservation des forêts : fausse question, vrai problème

Le but du mécanisme de REDD comme son nom l'indique, est de réduire la déforestation et, de façon ultime, de la stopper.

Que la déforestation soit élevée, faible, naissante ou pas encore active, il s'agit d'une problématique de réduction d'émission et devrait être considérées dans la REDD. Par contre, maintenir les forêts existantes et déjà protégées est certes très important mais cette « conservation » n'est pas une problématique de réduction d'émissions.

Le concept de "conservation des forêts" est discuté dans les négociations sur la REDD et pourrait potentiellement créer des incitations perverses qui gonflerait la base de référence de la déforestation pour recevoir plus d'incitations. L'inclusion de la « conservation » dans la REDD ne passe pas le test de l'additionnalité car il y a confusion entre réduction d'émissions qui n'aurait pas été possible sans ce mécanisme et maintien d'un couvert forestier constant. Récompenser les pays pour leurs efforts passés afin de stopper la déforestation et stabiliser le couvert forestier reviendrait à puiser dans les ressources des futurs efforts de réduction.

Les puits de carbone (ex. afforestation et reforestation) ont également été suggérés comme activités éligibles au sein de la REDD, même s'il s'agit de séquestration et non pas d'atténuation. Les puits de carbone doivent rester dans le mécanisme qui leur est légitime : le MDP.

Personne ne peut s'opposer à la conservation des forêts, mais l'inclure dans la REDD menace de saper le travail du SBSTA et l'idée de parvenir à un nouveau concept, celui de réductions additionnelles des émissions issues de la déforestation dont le climat a grandement besoin !

(Suite recto, colonne 1)

Mais, le texte est encore trop vague sur ce point. Il doit clairement mentionner que le système qui sera mis en place concernera la réduction des émissions par rapport à un scénario de référence national. La dégradation des forêts ne doit pas non plus être oubliée.

Alors que les paragraphes sur les financements et les technologies font beaucoup de bruit, ils contiennent pourtant peu de fond. Ce sujet obtiendra toute l'attention qu'il mérite au sein de ECO.

Adaptation

Le préambule doit mettre l'accent sur le rôle capital de l'adaptation pour atteindre les objectifs de développement durable des PED et reconnaître que les efforts actuels des pays à l'Annexe I pour mettre en œuvre leurs obligations sous la Convention sont insuffisants. Le préambule doit également souligner le lien indissociable qui existe entre le niveau d'adaptation et celui de réduction. En effet, comme le GIEC l'a clairement démontré, l'échec dans la réduction des émissions rend très difficile la capacité des écosystèmes et de beaucoup de populations à s'adapter.

ECO considère aussi que la décision X/CP.13 devra prévoir des négociations pour augmenter rapidement et substantiellement les fonds et les transferts de technologies, pour l'adaptation des PED. Afin de donner de la substance au texte, des engagements juridiquement contraignants sur l'adaptation, de la part des pays industrialisés, doivent être discutés.

Suite des négociations

ECO considère que l'option 1 de poursuite du Dialogue est inacceptable. La négociation d'actions additionnelles de réduction d'émissions par les Parties non Annexe I et d'engagements contraignants de réduction des émissions pour les pays industrialisés non-Kyoto est essentielle pour progresser vers l'atteinte de l'objectif ultime de la Convention.

Parallèlement aux négociations du AWG sur les futurs objectifs de réduction des émissions des pays Annexe I, ces négociations menées sous la Convention constituent l'un des trois piliers de l'action climatique. Si un de ces piliers venait à manquer, c'est l'ensemble du régime qui s'effondrerait.

Bien que de nombreuses propositions intéressantes sur des "processus externes" aient été émises, elles ne sont pas appropriées. C'est en particulier le cas des réunions "des grands émetteurs" de l'administration Bush, qui constituent une tentative claire de diversion du processus multilatéral de négociations des Nations unies.

ECO s'étonne qu'aucun programme de travail ne figure en annexe de ce projet de décision. Il recommande ainsi aux Parties de travailler à l'élaboration d'un tel programme afin de faciliter ultérieurement la conduite des négociations. La prochaine conférence de Poznan représentera en effet un moment essentiel pour mettre en œuvre tous les progrès accomplis à Bali.

pement d'indicateurs de performance pour aider le SBI à évaluer et examiner le TT, les USA ont déclaré que la mise en œuvre des évaluations des besoins en technologies était essentielle. Cela a le mérite d'être clair : si les TT des pays de l'annexe I vers les PED sont peu nombreux, c'est de la faute des pays bénéficiaires ! Quid de la responsabilité des pays industrialisés détenteurs de ces fameuses technologies ? ECO, soucieux de redonner un esprit constructif aux discussions, propose aux délégués US un cours sur le TT où il sera rappelé que celui-ci est une question d'atténuation, d'adaptation et d'équité et que certains cadres multilatéraux tels que l'OMC faussent les règles du jeu.

Le Canada tente de saboter Kyoto

Des fuites ont révélé que la délégation canadienne avait pour mandat à Bali de demander des engagements absolus et contraignants de réduction d'émissions pour l'ensemble des grands émetteurs. Cette approche viole le principe fondateur de la Convention celui de "responsabilités communes mais différenciées" entre les Etats. Le Canada réécrit donc l'histoire en rejetant la responsabilité du réchauffement sur les épaules des pays pauvres.

La Chine et l'Inde doivent mettre en œuvre des mesures de limitation de leurs émissions, mais ne doivent pas, à court terme, être soumis à des objectifs absolus et juridiquement contraignants de limitation de leurs émissions. ECO rappelle aux négociateurs que les émissions par habitant du Canada sont 18 fois supérieures à celles de l'Inde, et 6,5 fois à celles de la Chine. Au moment où la Chine, le Brésil et l'Inde font un pas en avant, le Canada cherche visiblement tous les moyens de faire un pas en arrière !

Le document montre aussi que le Canada souhaite se voir accorder par les autres pays un objectif moins ambitieux, en raison de son "contexte national".

Il s'agit clairement de sabotage des négociations alors que commence une semaine cruciale de négociations. Le gouvernement sait en effet très bien que ces positions ne peuvent - ni ne doivent - être acceptées !



FOSSILE

Impressionnant palmarès ! Samedi 8, le **Canada** a raflé la mise, en obtenant les 3 fossiles disponibles :

Fossile d'or pour la demande d'objectifs de réduction d'émissions pour les pays industrialisés ET pour les pays en développement. Une tentative évidente de sabotage des avancées à Bali.

Fossile d'argent pour la référence aux "circonstances nationales", exception à accorder pour que certains pays ne soient pas "excessivement pénalisés" par des objectifs trop forts. Suivez notre regard...

Fossile de bronze pour avoir mentionné 2050 comme échéance pour les réductions d'émissions, sans souffler mot sur des échéances à court terme, ni sur l'année de référence pour l'objectif de 2050, à savoir 1990.

REMERCIEMENTS

Le RAC-F remercie le MEDAD, la Fondation Prince Albert II de Monaco et tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce numéro : M. Créach, D. Vandaele, A. Chetaille, B. Faraco et l'équipe de ECO anglais. ECO en français est disponible sur : www.rac-f.org